



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune d'ERQUY

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2021, une enquête publique unique de **32 jours** est ouverte du **15 février à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **18 mars 2021 à 16h30**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie d'Erquy, sur le projet de réouverture d'une carrière de grès, lieu-dit « Lourtuais » sur la commune d'Erquy présentée par la SARL BRETAGNE GRANITS, siège social La Pyrie – Le Hingle 22100 DINAN, concernant :

- l'autorisation environnementale
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Erquy

La mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 20 mars 2020 et sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU le 2 octobre 2020.

Modalités de consultation du public :

- le dossier (ICPE + PLU) sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles-ICPE-industrielles>

Le dossier imprimé et/ou numérisé (poste informatique mis à disposition du public) pourra être consulté à la mairie d'Erquy, aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessous. Ils sont susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire :

Mairie d'Erquy : 11, Square Hôtel de Ville – BP 09 22430 Erquy adresse électronique : info@ville-erquy.com Téléphone : 02 96 63 64 64	
Jours d'ouverture	horaires
Lundi	8H15 - 12H00 et 13H30-16H30
mardi	8H15 - 12H00 et 13H30-16H30
mercredi	8H15 - 12H00 et 13H30-16H30
jeudi	8H15 - 12H00 et 13H30-16H30
vendredi	8H15 - 12H00 et 13H30-16H30
samedi	Mairie fermée

L'accueil du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie d'Erquy
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie d'Erquy
- par voie postale à la préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex
- par voie électronique à la préfecture des Côtes d'Armor à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie d'ERQUY.

Monsieur Raymond LE GOFF est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

Jours de permanences	Horaires de permanence
lundi 15 février 2021	9h00 à 12h 00
mardi 23 février 2021	13h30 à 16h30
vendredi 5 mars 2021	9h00 à 12h00
mercredi 10 mars 2021	13h30 à 16h30
jeudi 18 mars 2021	13h30 à 16h30

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de M. Marc de Beaufort, gérant de la société Bretagne Granits, à l'adresse électronique suivante : m.debeaufort@les-granits.com ou par téléphone au n°06 74 73 63 65.

Toute information sur le projet de PLU peut être demandée auprès du service urbanisme de la mairie d'Erquy à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-erquy.com ou par téléphone au n°02 96 63 64 58.

Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Erquy et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure :

- la décision relative à la demande d'autorisation environnementale fera l'objet soit d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit d'un refus ;
- le conseil municipal de la mairie d'Erquy délibèrera pour approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.